

CONTRAT DE LOCATION DE VELO

Fait à le..... /...../202.....

VOLET 1- Coordonnées client :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.... Téléphone :

..... E-mail :

.....

.....

VOLET 2- Détail de la location :

Déclare prendre sous mon entière responsabilité le ou les vélos identifiés sous le(s) n° :

Début de location :Heure :

Fin de location : Heure :

Durée de location :

Nom de l'agent au moment de la location :

Nom de l'agent au retour de la location :

NOTE :

Fait àle..... /...../202.....

			Nombre de vélos	Total €		Nombre de vélos	Total €	
50% de réduction sur tous vélos supplémentaires au-delà de 4 vélos loués.							50%	
Durée	Tarif HT	Tarif TTC		HT	TTC		HT	TTC
1 heure	0.80€	1€						
½ journée	2.40€	3€						
1 journée	4€	5€						
2 journées	6.4€	8€						
1 semaine	8€	10€						
1 mois	16€	20€						
3 mois	36€	45€						
12 mois	104€	130€						
			Total HT					
			Total (TVA inclus 20%)					

	Chèque à l'ordre du Trésor Public	Espèces
Mode de règlement de la location		
Mode de règlement de ma caution		

Montant encaissé par la trésorerie municipale de Sevrans, 20 rue Lucien-Sportisse BP 34 93270, 01 43 83 75 04

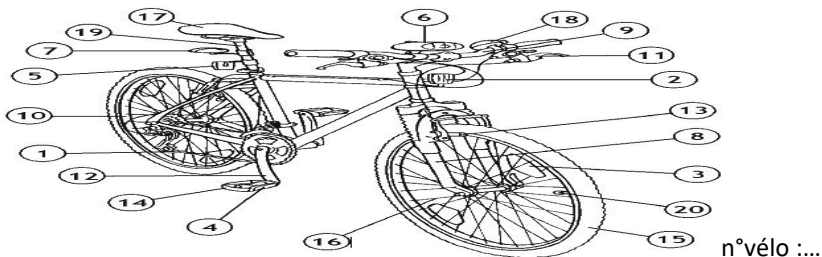
CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

<p>ARTICLE 1-UTILISATION</p> <p>Le locataire doit fournir une pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi qu'une caution de 100€. Le locataire s'engage à louer pour une durée déterminée, le ou les vélo(s) dont la description figure au volet 2 et à rendre le(s) vélo(s) dans l'état à la date et à l'heure décrit dans le volet 2. Le locataire s'interdit d'en faire un usage qui contreviendrait au code de la Route. Le Locataire s'engage à ne pas transporter le vélo loué à l'intérieur d'un véhicule à moteur. Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.</p>	<p>ARTICLE 2-MODE DE PAIEMENT ET CAUTION POUR LA LOCATION</p> <p>Se fera en chèque ou en espèces. <u>Le locataire s'engage à payer une caution de 100€ (en chèque ou en espèce) pour chaque vélo loué. La caution sera prélevée en cas de VOL, de PERTE ou de CASSE du vélo entraînant son incapacité à être reloué.</u></p>	<p>ARTICLE 3-LIVRAISON ET RESTITUTION</p> <p>Le locataire reconnaît que le(s) vélo(s) est (sont) en état de marche, de bon respect, plus précisément conforme(s) au(x) descriptif(s) et accompagnés des accessoires décrit au volet. Le locataire s'engage à restituer le(s) vélo(s) en question avec tous les accessoires ci-dessus, strictement dans l'état où ils lui sont loués. Sauf prolongation expressément autorisée par le loueur, la non-restitution dans le délai convenu pourra être considéré comme un abus exposant le locataire à se prélever la caution de 100€.</p>
<p>ARTICLE 4-DOMMAGE AUX VELOS OU AUX ACCESSOIRES</p> <p>Le locataire s'engage à payer ou à rembourser au loueur qui pourra l'imputer sur la caution convenue à l'Article 2 le coût de la réparation de tous les dommages causés au(x) vélo(s) ou aux accessoires qui ne résulteraient pas de l'usure normale. Il est précisé que les conséquences de chutes, collisions quelles qu'elles soient, chocs de tout ordre, défaut de soin, ne sont pas considérés comme ressortant de l'usure normale. Il sera fait dans ce cas l'application du barème fixé sur l'annexe n°2</p>	<p>ARTICLE 5-RESPONSABILITE</p> <p>L'utilisateur est responsable du matériel loué du moment où il en prend possession et jusqu'à la restitution. Il est personnellement responsable de toute infraction au code de la route. KEOLIS CIF n'engagera en aucun cas sa responsabilité en cas de dommages ou sinistre subis ou provoqués par l'emprunteur au cours de l'utilisation ou du stockage du véhicule loué. Vous vous engagez à déclarer dans les 24h maximum, tout accident, perte, vol ou destruction du vélo auprès des services de police compétents et aussi au gérant de KEOLIS CIF. A défaut de déclaration KEOLIS CIF se réserve le droit d'encaisser la totalité de la caution. Le montant du sinistre sera évalué par le gestionnaire KEOLIS CIF et facturé à l'emprunteur. La caution sera restituée après règlement de la facture par l'emprunteur ou par l'assureur de l'emprunteur.</p>	<p>ARTICLE 6- VOL OU PERTE</p> <p>En cas de vol, de perte ou de dégradation généralisée du vélo le locataire s'engage à payer au loueur la somme de cent (100) euros, correspondant au montant de la caution.</p>
<p>ARTICLE 7-ASSURANCE</p> <p>Le loueur est assuré en responsabilité civile professionnellement. Tout accident devra être déclaré dans un délai de 24 heures.</p> <p>Le prix de la location n'inclut pas d'assurance vol ou dégradation de vélo, cette possibilité reste à la charge du client. Il est recommandé au locataire d'être titulaire d'une assurance personnelle en Responsabilité Civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du vélo pour lui et pour les personnes dépendant de lui (enfants mineurs).</p>	<p>ARTICLE 8-ASSOCIATIONS, CENTRE DE LOISIR ET ETABLISSEMENT SCOLAIRE</p> <p>Les associations, centres de loisirs et établissements scolaires souhaitant louer des vélos devront se renseigner auprès de l'Accueil pour connaître les modalités de réservation.</p>	<p>ARTICLE 9-MEDIATEUR</p> <p>En application de l'article L.612-1 et L.616-2 du code de la consommation issu de l'ordonnance n°2015-1300 du 20 août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, le client pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un éventuel litige dans le cadre de l'exécution de l'une de ses commandes en contactant le Centre de médiation et de règlement amiable des huissiers de justice. Médiateur : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80303 - 75823 PARIS CEDEX 17 - www.mtv.travel</p>

Fait àle...../...../202.....

Accepte les conditions de location du présent contrat, Signature du client qui déclare être majeur, précédée de la mention « lu et approuvé »

- 1 Chaîne
- 2 Dispositif réfléchissant blanc
- 3 Dispositif réfléchissant orange visible latéralement
- 4 Dispositif réfléchissant orange visible de l'avant
- 5 Dispositif réfléchissant rouge
- 6 Feu blanc ou jaune
- 7 Feu rouge
- 8 Fourche
- 9 Guidon
- 10 Jante
- 11 Levier de frein
- 12 Manivelle
- 13 Patin de frein
- 14 Pédale
- 15 Pneumatique
- 16 Rayon
- 17 Selle
- 18 Sonnette
- 19 Tige de selle
- 20 Valve



n°vélo : ...

ANNEXE 1 : FICHE D'ETAT DU VELO AVANT LOCATION

ETAT DES ELEMENTS DU VELO Numéro :						
Eléments du vélo :	Présent / non présent sur le vélo	Très bon état	Bon état	Mauvais état	Hors service	Commentaires
1 chaîne						
2 Feu avant						
5 Feu arrière						
8 Fourche						
9 Guidon						
10 Jante						
11 Levier de frein						
12 Manivelle						
13 patin de frein						
14 Pédale						
15 Pneumatique						
16 Rayon						
17 Selle						
18 Sonnette						
19 Tige de selle						
20 Valve						
Porte bagage						
Garde boue avant						
Garde boue arrière						
Béquille						
Poignés						
Dérailleur						
Cadre						
Accessoires						
Porte bébé						
Panier						
Casque						
Gilet haute visibilité						
Anti-vol						
Autres						

Fait à Le..... //20.....

Signature du client qui déclare être majeur, précédée de la mention « lu et approuvé »

ANNEXE N°2 : Barème

<u>Eléments</u>	<u>Prix</u>	<u>Eléments</u>	<u>Prix</u>
Selle	40€	Caa 26x1,75 2-2.1 auto	5€
Tige de selle 27.2 mm à 29 mm	18€	Kit câble dérailleur universel	10€
Collier selle	7€	Pneu vélo enfant	10€
Panier	20€	Chaîne de vélo	10€
Dérailleur principal	15€	Béquille vélo adulte	10€
Dérailleur arrière	14€	Béquille vélo enfant	6€
Garde-boue	14€	Pneu vélo adulte	13€
Lumière arrière	9€	Lumière avant	9€
Roue avant	15€	Changement chambre	25€
Roue 26 (paroi alu)	30€	Roue libre 7 vitesses	20€
Roue arrière	7.50€	Cadre	100€
Vol de vélo	100€		